



Guide d'accueil d'un alternant en contrat d'apprentissage

Programme Bachelor (Bac+3)

Diplôme visé par le **Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche**
BO du 23/07/2020 – certifié Qualiopi

RNCP niveau 6 n°34884 – Code de formation 26 03 10 05

Préambule : Les étudiants étrangers primo-arrivants hors Europe (première année d'étude en France) ne peuvent signer de contrat d'alternance, cf. Code du travail article R5221-6/R5221-7.

Sauf s'ils sont titulaires du titre de séjour Vie privée, vie familiale.

Le décret n° 2021-360 du 31 mars 2021, sur l'accès à l'apprentissage dès la 1^{ère} année par les candidats étrangers ne s'applique pas à l'ESC Amiens.

Le **Bachelor Gestion et Marketing** est un programme généraliste sur la gestion et le management. C'est en 3^{ème} et dernière année que l'étudiant se spécialise au travers de majeures qui lui sont proposées.

1) Les exemples de missions (liste non exhaustive)

Finance : assistant contrôle de gestion, élaboration d'outils de gestion, arrêtés mensuels...

Webmarketing : chargé webmarketing, community manager, chargé développement e-commerce...

Marketing et développement commercial : chargé d'études junior, assistant marketing, assistant chef de produit, chargé de développement commercial, chargé de clientèle, développement de portefeuilles...

Commerce international : assistant export, chargé commercial export ...

Ressources humaines : chargé de recrutement, assistant formation, réalisation de la paie..

Achats, logistique, Supply Chain : acheteur junior, assistant chef de projet, assistant de Supply Chain Manager...

Communication : Chargé de projets événementiels, chargé de communication interne, chargé de communication publicitaire...

Avant de signer son contrat d'alternance, l'apprenti(e) doit être inscrit (e) à l'Ecole et **faire valider ses missions auprès du Département des Relations Entreprises**.

2) Les modalités pratiques

Frais de formation : 11 280 euros (**Demande de prise en charge à faire auprès de votre OPCO en amont**).

Afin de poursuivre notre qualité d'enseignement, la gestion et l'accompagnement spécifique des alternants, le prix de la prestation de l'action de formation annuelle en apprentissage est de 11 280 euros. Dans le cas où l'OPCO ne finance pas l'intégralité de ce montant, il sera demandé un « reste à charge » aux entreprises.

Nous nous engageons à ajuster nos coûts de formation, afin que ce dernier soit équivalent pas 120 euros par mois, coût calculé avec le montant minimum du Niveau de Prise en Charge de France Compétences. De manière à déterminer plus précisément votre « reste à charge » merci de bien vouloir nous transmettre le nom de votre OPCO et votre IDCC, ainsi que les dates de début et fin de contrat.

Rythme d'alternance : 2 semaines entreprise / 1 semaine école selon le calendrier.

Nombre d'heures de cours : 665 heures / an

Dates de rentrée :

- 9 septembre pour les étudiants venant d'une autre formation (semaine de mise à niveau)
- 16 septembre pour les étudiants venant de notre 2^{ème} année de Bachelor

Durée du contrat : 1 an.

Date de fin de contrat maximum : 05/09/2025.

3) La rémunération de l'apprenti



Depuis la crise **sanitaire le ministère du Travail** a présenté un "*plan de relance de l'apprentissage*". Une prime de **6.000 euros** sera versée jusqu'au 31 décembre 2024 aux entreprises qui embauchent des alternants.

Conditions : [Aides à l'embauche pour un contrat d'apprentissage | entreprendre.service-public.fr](https://entreprendre.service-public.fr/aides-a-l-embauche-pour-un-contrat-d-apprentissage)

La rémunération de l'alternant est à la charge de l'entreprise.



Art. D. 6222-28-1 : Lorsque la durée du contrat ou de la période d'apprentissage est inférieure à celle du cycle de formation préparant à la qualification qui fait l'objet du contrat, l'apprenti est considéré, en ce qui concerne sa rémunération, comme ayant accompli une durée d'apprentissage égale au cycle de formation.

« **Article D6222-29** : Lorsqu'un apprenti conclut un nouveau contrat d'apprentissage avec le même employeur, sa rémunération est au moins égale à celle qu'il percevait lors de la dernière année d'exécution du contrat précédent lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du titre ou du diplôme ainsi préparé, sauf quand l'application des rémunérations prévues à la présente sous-section en fonction de son âge est plus favorable. Lorsqu'un apprenti conclut un nouveau contrat d'apprentissage avec un employeur différent, sa rémunération est au moins égale à celle à laquelle il pouvait prétendre lors de la dernière année d'exécution du contrat précédent, lorsque ce dernier a conduit à l'obtention du titre ou du diplôme ainsi préparé, sauf quand l'application des rémunérations prévues à la présente sous-section en fonction de son âge est plus favorable.

Notre Bachelor étant sur un cycle de 3 ans, **l'apprenti doit percevoir la rémunération de la 3ème année d'exécution de contrat** même s'il s'agit de son 1er contrat.

Nb d'années passées en alternance	18 à 20 ans (1)	21 à 25 ans (1)	26 à 29 ans (1)
1ère année	759.78€ (43% SMIC ou SMC)	936.47 € (53% SMIC ou SMC)	1 766.92 € (100 % SMIC ou SMC)
2ème année	901.13 € (51% SMIC ou SMC)	1 077.82 € (61% SMIC ou SMC)	
3ème année	1 183.84 € (67% SMIC ou SMC)	1 378.20 € (78% SMIC ou SMC)	

(1) Montants au 1^{er} janvier 2024

Votre contact :

Emmanuelle DELAVIERE - Responsable du Département des Relations Entreprises

cfa@esc-amiens.com - Tél : 03 22 82 24 19